

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six le seize septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. ALQUIER Jérémy et après convocations régulièrement faites par voie dématérialisée le 8 septembre 2026,

Nombre de Membres : 19
Présents : 12

En exercice : 19
Votants : 17

Présents : Jérémy ALQUIER - Julie DURAND - Christian SEGUIER- Claude FABRE - Nicole GIMENO - Jérôme CROS - Mélanie RUZAFa - Hugo MUSSET - Anthony DURAND - Martine BETEILLE - Alain VIDAL - Tatiana CORREIA DE JESUS

Absent : Luc CABROL - Cédric CARME

Ont donné pouvoir : Françoise CANOVAS à Nicole GIMENO
Catherine DUFOUR à Julie DURAND
MAFFRE Xavier à Tatiana CHAYLA DE JESUS
BERNARD Delphine à Martine BETEILLE
Nicole SUC à Jérôme CROS

Secrétaire de séance : Mélanie RUZAFa

OBJET : SUBVENTION ASSOCIATION « LES AMIS DU FOUR DES RAYNAUDS »

Considérant l'intérêt patrimonial et convivial de la fête du hameau des Raynauds, et afin de soutenir les bénévoles engagés dans la rénovation du four napoléonien, le conseil municipal valide l'attribution d'une subvention de 700 € en faveur de l'association « Les amis du four des Raynauds ». Cette somme sera affectée au financement des matériaux nécessaires aux travaux.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire de séance : Mélanie RUZAFa
Pour extrait conforme, à Saint Amans Sout



Le Maire
Jérémy ALQUIER

Acte rendu exécutoire après télétransmission en préfecture et publication le 17 septembre 2026